



La Gazette de L'Arque

Numéro 2021-06

décembre 2021

Voici le numéro 6 de votre gazette, pour la faire vivre n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et idées : lagazette@baron30700.com

DISTRIBUTEUR DE PAIN

Après un début en fanfare la fréquentation diminue régulièrement. **Attention** de ne pas passer sous le seuil de rentabilité qui entrainerait l'enlèvement de la machine. Si vous avez des remarques ou suggestions vous pouvez en faire part en mairie ou sur le mail de la gazette. Nous comptons sur tous les habitants pour faire vivre ce service.

FOOD TRUCK

Un « food truck » (ou camion nourriture en français) est présent tous les mercredis de 18h30 à 22h00 sur la place du village. Vous avez eu dans votre boîte aux lettres la carte des plats proposés. Les hamburgers sont cuisinés à partir de produits de fournisseurs locaux et changent régulièrement. Réservations « O p'ti bonheur » 07 72 13 69 08 (Absence les deux dernières semaines de décembre)

LA SALLE DES FÊTES « Paul Girard »

Les entreprises pour les travaux ont été sélectionnées. Le chantier doit démarrer début février et durer trois mois. Toutefois les problèmes d'approvisionnement (cinq mois pour l'isolant) sont susceptibles de décaler le planning. Nous vous tiendrons au courant dès que les incertitudes seront levées.

CHANGEMENTS DE CIRCULATION

Début janvier pour votre sécurité des changements seront matérialisés par de nouveaux panneaux :

- L'arrêt bus sera mis en sens unique avec un stop à la sortie.
- Le stop du carrefour de la croix sera remplacé par un cédez le passage
- Le chemin de l'école sera interdit à la circulation sauf pour les riverains
- Les chemins des Châtaigniers et de Marignac auront un stop à leur débouché sur la RD981
- Le chemin du plan de Cade aura un stop à sa sortie sur la RD981 au pont du griset et l'interdiction de sortir côté nord sur la RD981
- Le chemin de la citerne à La Madeleine sera interdit à la circulation et fermé par une barrière

AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec l'Agence Technique Départementale (Service du département d'assistance aux communes pour les travaux), pour visualiser les lieux et commencer à préparer l'appel d'offre pour sélectionner un architecte paysagiste. Si vous avez des propositions à faire sur des aménagements faites le savoir (mail gazette ou en mairie) à l'heure actuelle tout est possible (rien n'est chiffré). Il s'agit d'explorer un maximum d'idées et de ne rien oublier dans le projet.



La Gazette de L'Arque

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

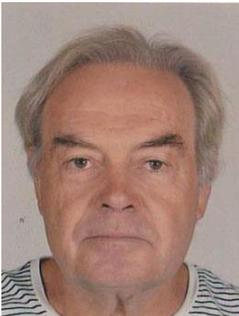
Les informations générales sur la commune (PPRI, plan de lutte contre l'incendie, entreprises présentes sur le territoire etc...) ont été transmises au cabinet en charge du dossier. Nous attendons les premiers éléments en retour.

LA FIBRE

L'armoire de distribution est installée devant la salle des fêtes. Les câbles « intramuros » pour la distribution sont en place (500 branchements seront possibles pour 170 foyers actuellement). Reste à réaliser la liaison avec le nœud de distribution situé à Castelnau-Valence. 2022 devrait voir nos débits internet enfin augmenter. Pour suivre l'avancement connectez-vous sur <http://wigardfibre.fr>

RECENSEMENT

Il aura lieu du 20 janvier au 21 février 2021, la participation de chacun est rendue obligatoire par la loi. Toutefois c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Les réponses sont strictement confidentielles et servent à l'INSEE pour établir des statistiques.



L'agent recenseur est tenu au secret professionnel, pour le village c'est Daniel GRANDJEAN qui sera chargé de cette mission. Il déposera dans vos boîtes aux lettres un questionnaire que vous pourrez lui remettre rempli manuellement ou vous rendre sur le site internet dédié afin de compléter les informations vous concernant.

Nous vous remercions de lui faire bon accueil et de respecter les délais pour faciliter sa tâche et pour ceux qui ne le connaissent pas voici sa photo.

REPAS DES AINES

Il est prévu le 15 janvier à la salle des fêtes sous réserve des conditions sanitaires...et d'un minimum d'inscrits. Le bulletin de réservation est distribué avec la gazette.

Le conseil municipal vous souhaite de passer de

